

11 JUIN 2019

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur mardi le 11 juin 2019.

Monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire.

Ouverture de la séance

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h04.

12 personnes étaient présentes dans la salle.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

- Monsieur Richard Lestage, au poste no 1
- Monsieur Alain Lestage, au poste no 2
- Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3 Absente
- Monsieur Alexandre Brault, au poste no 4
- Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5
- Monsieur François Ledoux, au poste no 6.

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2019-06-161 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Alain Lestage appuyé par Monsieur Marc Lamarre et, il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'ordre du jour modifié, à savoir :

☞ ADOPTÉE ☞

☞ ☞ ☞ ☞

ORDRE DU JOUR

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

- 3.1 Adoption du procès-verbal du 14 mai 2019
- 3.2 Achat du lot 6 277 587 du cadastre du Québec
- 3.3 Choix des candidats pour le programme Emploi-Été-Canada 2019
- 3.4 Embauche d'un journalier en voirie
- 3.5 Fermeture des bureaux municipaux les vendredis en après-midi à partir du congé du 21 juin, jusqu'au 30 août inclusivement
- 3.6 Mandat à Dunton Rainville suite à une demande introductive d'instance en dommage-intérêts déposée par *Les Immeubles JND inc.*

4 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 4.1 Adoption des comptes à payer

5 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

6 INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

7 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS

11 JUIN 2019

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Acquisition des uniformes de travail des pompiers du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur

9 TRAVAUX PUBLIC

- 9.1 Résolution approuvant la soumission de fourniture pour le sel de déglçage pour 2019-2020
- 9.2 Acquisition d'une pompe de puisard d'urgence à batterie

10 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 10.1 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 2182, rue des Forgerons (lot 5 645 674)
- 10.2 Résolution approuvant la demande de dérogation mineure concernant l'orientation des façades de bâtiment, le nombre de bâtiments accessoires et l'emplacement de quatre cases de stationnement concernant un projet intégré sur le lot 5 645 735
- 10.3 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'un projet intégré sur le lot 5 645 735

11 HYGIÈNE DU MILIEU

- 11.1 Mandat confié à l'hydrogéologue dans le cadre de l'analyse de vulnérabilité
- 11.2 Avis de motion relatif à l'adoption du règlement modifiant le règlement 2014-312 relatif à l'utilisation de l'eau potable

12 LOISIRS

- 12.1 Résolution approuvant la participation de la Municipalité aux activités (temps de glace) à l'aréna du Centre Sportif Régional Groupe DPJL du 1^{er} avril 2019 au 30 mars 2020
- 12.2 Modification du projet du sentier derrière le centre communautaire

13 VARIA

14 BIBLIOTHÈQUE

15 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

16 2ième PÉRIODE DE QUESTIONS

17 PROCHAINE RENCONTRE (09-07-2019)

18 CLÔTURE DE LA SÉANCE

☪ ☪ ☪ ☪

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

- 3.1. Adoption du procès-verbal du 14 mai 2019

Résolution 2019-06-162 – Adoption du procès-verbal du 14 mai 2019

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 mai 2019, plus de 72 heures avant la présente assemblée, il est proposé par Monsieur Marc Lamarre appuyé par Monsieur Alexandre Brault et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents de dispenser le directeur général et secrétaire trésorier d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2019 tel que présenté et rédigé.

☪ ADOPTÉE ☪

11 JUIN 2019

3.2. Achat du lot 6 277 587 du cadastre du Québec

2019-06-163 – Achat du lot 6 277 587 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la résolution 2019-04-098 qui a permis d'arriver à une entente négociée avec M. Réjean Boulé pour l'acquisition d'un terrain de 5 650 mètres carrés (lot 6 277 587 du cadastre du Québec);

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents :

- d'autoriser et de mandater la mairesse Lise Sauriol, ainsi que le directeur général Jean Bernier, à signer l'acte d'achat du dit-terrain (lot 6 277 587 du cadastre du Québec) pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur pour un montant de 50 000 \$, plus les frais afférents (notaire, arpenteur, enregistrement, etc.);
- d'autoriser le paiement de cette dépense à même le fonds général;
- d'autoriser un transfert budgétaire de 25 000 \$ du poste comptable pour les bâtiments (2302000722) vers le poste budgétaire pour l'achat de terrain (2307000723).

∞ ADOPTÉE ∞

3.3. Choix des candidats pour le programme Emploi-Été-Canada 2019

2019-06-164 - Résolution approuvant le choix des candidats pour le programme Emploi-Été-Canada 2019

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver le choix des candidats pour le programme Emploi-Été-Canada 2019, soit :

Préposé à l'entretien des parcs et bâtiments : M. David Séguin-Rivest

Préposé à l'entretien des parcs et bâtiments :

Responsable du portrait préliminaire des installations sanitaires :

∞ ADOPTÉE ∞

3.4. Embauche d'un journalier en voirie

2019-06-165 – Résolution approuvant l'embauche d'un journalier en voirie

CONSIDÉRANT que la municipalité a complété son processus de sélection visant l'embauche d'un journalier en voirie;

CONSIDÉRANT que M. Mario Joubert est le candidat recommandé unanimement par le comité de sélection;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver l'embauche de M. Mario Joubert au poste de journalier en voirie.

∞ ADOPTÉE

11 JUIN 2019

- 3.5. Fermeture des bureaux municipaux les vendredis en après-midi à partir du congé de du 21 juin, jusqu'au 30 août inclusivement

2019-06-166 – Résolution approuvant la fermeture des bureaux municipaux les vendredis en après-midi à partir du congé du 21 juin, jusqu'au 30 août inclusivement

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la fermeture des bureaux municipaux les vendredis en après-midi à partir du 21 juin jusqu'au 30 août inclusivement. Comme pour les années antérieures, les heures de service des bureaux municipaux pour cette période seront :
Du lundi au Jeudi : 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00;
le vendredi : de 8h00 à 12h00.

☞ ADOPTÉE ☞

- 3.6. Mandat à Dunton Rainville suite à une demande introductive d'instance en dommage-intérêts déposée par *Les Immeubles JND inc.*

2019-06-167 – Mandat à Dunton Rainville suite à une demande introductive d'instance en dommage-intérêts déposée par Les Immeubles JND inc.

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu le 15 mai dernier une demande introductive d'instance en dommage-intérêts déposée par *Les Immeubles JND inc.*;

CONSIDÉRANT que la municipalité a l'obligation de répondre par écrit au Palais de justice de Saint-Jean-sur-Richelieu dans les 15 jours suivant la signification de la demande introductive d'instance;

CONSIDÉRANT que la municipalité entretient des liens d'affaires satisfaisants depuis quelques années avec le bureau d'avocat Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. (Dunton Rainville);

CONSIDÉRANT que Me Sébastien Dorion, du bureau d'avocats Dunton Rainville, connaît bien le présent dossier pour avoir déjà représenté la municipalité dans ce dossier;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, de mandater dans ce dossier et ce sous réserve d'une position légale de notre assureur, La Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), Dunton Rainville, représenté dans le dossier par Me Sébastien Dorion, pour accompagner la municipalité dans sa défense suite la demande introductive d'instance en dommage-intérêts déposée par *Les Immeubles JND inc.*

☞ ADOPTÉE ☞

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 4.1. Adoption des comptes à payer

2019-06-168 – Résolution approuvant l'adoption des comptes à payer

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver les comptes à payer du mois de mai 2019.

☞ ADOPTÉE ☞

11 JUIN 2019

5. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

Les conseillers prennent la parole à tour de rôle pour informer l'audience des activités se déroulant dans la municipalité au cours de prochaines semaines.

6. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

La mairesse adresse ses remerciements aux bénévoles qui ont participé à l'organisation de la journée verte, du salon Art mineur et du pique-nique Au fil de l'eau.

Le salon des arts mineurs qui s'est tenu les 25, 26 et 27 mai dernier a été un grand succès encore cette année. Environ 75 personnes étaient présentes lors de la soirée d'inauguration à laquelle assistait Mme Claire Isabelle, notre députée provinciale. Il y a eu 22 exposants et environ 250 à 300 visiteurs au cours de la fin de semaine.

Le 8 juin dernier s'est tenu le pique-nique au fil de l'eau au Lac Mineur en collaboration avec la Scabric, notre organisme de protection du bassin versant de la Chateauguay.

La mairesse informe l'audience des activités de représentation auxquelles elle a participé au cours des dernières semaines, soit la 12^e rencontre, de Villes et Villages en santé tenue à Saint-Philippe de Laprairie; et, représentation au 31 ième colloque du Carrefour d'action familiale tenu à Roberval.

Projets à venir dans la municipalité :

- Réfection du centre communautaire planifié pour 2019;
- Installation d'une gloriette au parc du Triangle et de bancs formant un corridor urbain;
- Installation d'un circuit d'exercice au Parc Guérin.

7. 1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 19h20

Aucune question de l'audience.

Fin de la période des questions : 19h21

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1. Acquisition des uniformes de travail des pompiers du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur

2019-06-169 – Résolution approuvant l'acquisition pour l'année 2019 des uniformes de travail ainsi que des chandails à manches courtes et longues pour les pompiers du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs usuels possèdent déjà la matrice des uniformes et vêtements qui représenterait un coût supplémentaire auprès d'un nouveau fournisseur;

CONSIDÉRANT QUE les uniformes des pompiers actifs au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur sont surutilisés étant donné la faible quantité que nous leur fournissons annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur a engagé un nouveau pompier et qu'il a besoin de ces pièces d'uniforme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée, selon l'Entente de travail des pompiers de Saint-Jacques-le-Mineur (article 12), à fournir les pièces d'uniforme requises aux nouveaux pompiers ainsi qu'aux pompiers actifs selon les besoins;

11 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE le budget nécessaire à ces achats est d'un maximum de 2 348,51\$ taxes incluses (1983.00\$ + 365.51\$);

CONSIDÉRANT QUE le budget nécessaire à ces achats est disponible et prévu dans le compte « VÊTEMENTS, CHAUSSURES ET ACCESSOIRES - #02-22000-650 » Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que la municipalité autorise l'achat des uniformes de travail ainsi que des chandails à manches courtes et longues pour l'année 2019 auprès de VêtementXpress et CopiActive, les fournisseurs usuels du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur.

ADOPTÉE

9. TRAVAUX PUBLIC

9.1. Résolution approuvant la soumission de fourniture pour le sel de déglacage pour 2019-2020

2019-06-170 – Résolution approuvant la soumission de fourniture pour le sel de déglacage pour 2019-2020

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en sel de déglacage à chaque saison hivernale;

CONSIDÉRANT que la municipalité participe à un achat regroupé de sel de déglacage géré par la MRC des Jardins-de-Napierville (MRC);

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à l'appel d'offre et à l'ouverture des soumissions le 29 avril dernier;

CONSIDÉRANT que le MRC propose d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Compass Minerals au prix unitaire de 127,43 \$ la tonne métrique, incluant les taxes applicables, le transport et la manutention;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver la soumission de fourniture pour le sel de déglacage pour 2018-2019 de l'entreprise Compass Minerals Canada Corporation, au montant de 127.43 \$ la tonne métrique, incluant les taxes applicables, le transport et la manutention, tel qu'il apparaît dans le résultat d'appel d'offres fait par la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

9.2. Acquisition d'une pompe de puisard d'urgence à batterie

2019-06-171 – Résolution approuvant l'acquisition d'une pompe de puisard d'urgence à batterie

CONSIDÉRANT les recommandations du rapport d'expertise de salubrité fongique et de la qualité de l'air pour le Chalet des loisirs (réf. : résolution #2019-04-148);

CONSIDÉRANT que le débordement du puisard provoqué par une panne de la pompe électrique en place est à l'origine des problèmes d'humidité au Chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prémunir à l'avenir de toute panne, mécanique ou électrique, de la pompe principale en place dans le puisard du Chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire au budget 2019 pour l'entretien du Chalet des loisirs;

11 JUIN 2019

Considérant les deux produits similaires concurrents sur le marché, soit :

Modèle (batterie incluse)	Prix (taxes en sus)	Fournisseur
Pompe de secours batterie Pentair Canada	456 \$	BMR
FPCD20 Ensemble de pompe d'urgence 12 V	383 \$	Batteries Expert

CONSIDÉRANT que le produit offert par la compagnie *Batteries Expert*, soit un ensemble de pompe de puisard d'urgence à batterie, correspond parfaitement à nos besoins actuels;

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver l'acquisition d'un ensemble de pompe de puisard d'urgence à batterie de la compagnie *Batteries Expert* pour un montant de 383 \$, plus les taxes applicables.

☞ ADOPTÉE ☞

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1. Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 2182, rue des Forgerons (lot 5 645 674);

2019-06-172 – Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée (2 étages) au 2182, rue des Forgerons (lot 5 645 674);

Demande no. 2019-70027
Lot: 5 645 674
Adresse: 2182, rue des Forgerons
Zone: H-01

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 4.3.2 du règlement 8200-2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par le constructeur Construction Desranleau respecte les objectifs du règlement 8200-2018 selon les recommandations du CCU;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'approuver la demande PIIA no. 2019-70027 concernant la construction d'une habitation unifamiliale au 2182, rue des Forgerons.

☞ ADOPTÉE ☞

10.2. Résolution approuvant la demande de dérogation mineure concernant l'orientation des façades de bâtiment, le nombre de bâtiments accessoires et l'emplacement de quatre cases de stationnement concernant un projet intégré sur le lot 5 645 735;

2019-06-173 – Résolution approuvant la demande de dérogation mineure concernant l'orientation des façades de bâtiment, le nombre de bâtiments accessoires et l'emplacement de quatre cases de stationnement concernant un projet intégré sur le lot 5 645 735

Demande no. 2019-70025
Lot: 5 645 735

11 JUIN 2019

Adresse: 2100 à 2130, rue des Forgerons
Zone: MIX-02

CONSIDÉRANT QUE le requérant a déposé une demande de dérogation mineure afin d'orienter les façades arrière de trois bâtiments vers la voie publique, de permettre de localiser quatre espaces de stationnement en cour avant et d'autoriser la construction de onze bâtiments accessoires au lieu d'un maximum de huit;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'accorder la présente demande aux conditions suivantes:

- le requérant doit prévoir la construction d'une clôture minimalement de 1.5 mètre de hauteur le long du boul. Édouard VII pendant les travaux de finition du terrassement;
- le requérant doit prévoir un écran vert à l'arrière des 3 bâtiments faisant l'objet de la présente demande, le comité indique que des pommetiers aux fruits persistants seraient tout indiqué pour ce projet.

CONSIDÉRANT QUE l'avis public a été publié le 28 mai 2019;

Il est proposé, appuyé et il est résolu par les membres du conseil présents, d'accorder la demande de dérogation mineure no. 2019-70025 à Gestion Dclinc inc : le requérant. Cette dérogation mineure touche les éléments suivants et sont conditionnels aux conditions identifiées par le CCU:

- les façades arrière des trois bâtiments seront orientées vers le boul. Édouard VII;
- quatre stationnements seront situés en cour avant du côté de la rue des Forgerons;
- onze remises seront autorisées au lieu de huit dans le projet intégré;
- des mesures d'atténuation du bruit seront mises en place, telles que l'insonorisation intérieure et du vitrage..

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste no 1		X
Monsieur Alain Lestage, au poste no 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3,		
Monsieur Alexandre Brault, au poste no 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5		X
Monsieur François Ledoux, au poste no 6	X	
Madame Lise Sauriol		
Total	3	2

∞ ADOPTÉE ∞

10.3. Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'un projet intégré sur le lot 5 645 735;

2019-06-174 – Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'un projet intégré sur le lot 5 645 735

Demande no. 2019-70022
Lot: 5 645 735
Adresse: 2100 à 2130, rue des Forgerons
Zone: MIX-02

CONSIDÉRANT QUE le projet intégré résidentiel prévoit l'implantation de 8 duplex en mode isolé;

11 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accordé une dérogation mineure concernant le stationnement, les remises et l'orientation des façades arrière audit projet intégré;

Considérant que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés aux articles 4.3.2 et 4.4.2 du règlement 8200-2018;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'accorder la présente demande de PIIA à certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et les couleurs proposées sont une brique gris newport et un déclin de vinyle indigo sur les quatre façades;

CONSIDÉRANT QUE des barrotins ont été ajoutés aux fenêtres de la façade arrière des bâtiments et que la hauteur des fenêtres a été uniformisée.

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'approuver la demande PIIA no. 2019-70022 concernant la construction d'un projet intégré résidentiel au 2100 à 2130, rue des Forgerons.

ADOPTÉE

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1. Mandat confié à l'hydrogéologue dans le cadre de l'analyse de vulnérabilité

2019-06-175 – Résolution approuvant l'offre de service de Experts-Conseils AquaTer-Eau inc dans le cadre de l'analyse de vulnérabilité

CONSIDÉRANT QUE monsieur Christian Denis, ingénieur sénior en hydrogéologie, a réalisé la recherche en eau en 2011 et 2013 concernant l'aménagement du puits exploité par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit réaliser l'étude de vulnérabilité de sa source d'eau potable d'ici 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de vulnérabilité s'effectuera en complémentarité des travaux réalisés par l'organisme de bassin versant la SCABRIC;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver l'offre de service de Experts-Conseils AquaTer-Eau inc. no. ATE-19303-01 concernant l'application de l'article 68 du RPEP du puits de captage P-1 au coût forfaitaire de 6 990\$ avant taxes.

ADOPTÉE

11.2. Avis de motion relatif à l'adoption du règlement modifiant le règlement 2014-312 relatif à l'utilisation de l'eau potable

2019-06-176 – Avis de motion relatif à l'adoption du règlement modifiant le règlement 2014-312 relatif à l'utilisation de l'eau potable

11 JUIN 2019

Avis de motion est donné par le conseiller Monsieur François Ledoux qu'un projet de règlement modifiant le règlement 2014-312 relatif à l'utilisation de l'eau potable sera adopté à une séance ultérieure.

Le règlement portera sur l'utilisation extérieure de l'eau, des périodes d'arrosage, des systèmes d'arrosage automatique, de l'arrosage des nouvelles pelouses et nouveaux aménagements ainsi que le remplissage de piscine et spa. Le règlement comprendra des normes concernant la pénurie d'eau et les situations d'urgence.

12. LOISIRS

12.1. Résolution approuvant la participation de la Municipalité aux activités (temps de glace) à l'aréna du Centre Sportif Régional Groupe DPJL du 1^{er} avril 2019 au 30 mars 2020

2019-06-177 – Résolution approuvant la participation de la Municipalité aux activités organisées (temps de glace) à l'aréna du Centre Sportif Régional Groupe DPJL du 1er avril 2019 au 30 mars 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ne dispose pas d'Aréna municipale pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT la proximité de l'aréna du Centre Sportif Régional Groupe DPJL, situé à Napierville;

CONSIDÉRANT le faible coût/résident (0.99\$) pour l'année 2019;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'approuver la participation de la Municipalité aux activités organisées à l'aréna du Centre Sportif Régional Groupe DPJL (temps de glace) entre le 1^{er} avril 2019 et 30 mars 2020 pour un montant de 1798.83\$.

☞ ADOPTÉE ☞

12.2. Modification du projet du sentier pédestre derrière le centre communautaire

2019-06-178 – Résolution approuvant la modification du projet du sentier pédestre derrière le centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE le terrain devant être utilisé pour la réalisation d'un sentier pédestre derrière le centre communautaire est principalement en zone inondable;

CONSIDÉRANT QUE des accessoires et des mobiliers de parc, tel que des bancs, des roches et des panneaux d'exercices devaient être installés le long de ce sentier;

CONSIDÉRANT QUE les accessoires et les mobiliers de parc sont financés à même une subvention dans le cadre d'un programme MADA;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'utiliser les accessoires et les mobiliers urbains à d'autres endroits dans la municipalité, tels que la Place Dr Bénonie-Guérin tel qu'identifiée dans les sites du protocole d'entente PIQM-MADA;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du conseil présents, d'approuver l'arrêt des travaux pour la construction du sentier pédestre dans la zone inondable, et d'implanter le circuit Trekfit et le mobilier urbain qui s'y rapporte dans le parc Bénonie Guérin.

11 JUIN 2019

☞ ADOPTÉE ☞

13. VARIA

14. BIBLIOTHÈQUE

15. CORRESPONDANCE

16. 2ⁱème PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 20h25

Une question de la part de Mme Charrette concernant la collecte des déchets.

Fin de la période des questions : 19h27

17. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil municipal est prévue pour le 9 juillet 2019.

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-06-179 – Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Lestage appuyé par le conseiller Monsieur François Ledoux et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, que, les sujets prévus à l'ordre du jour étant tous épuisés, la séance est close à 20h28.

Lise Sauriol, mairesse

Jean Bernier, directeur général

☞☞